

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 janvier 2007

---

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME - (n° 3407)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par  
Mme Vaginay,  
rapporteure au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Dans la deuxième phrase de l'alinéa 1 de cet article, substituer à la première occurrence du mot :

« de »,

le mot :

« par ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.